

**AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**
016-211602362-20180209-D_2018_02_09
Reçu le 03/03/2018
8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_2_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Objet : Proposition de don à la commune d'un local pour les chasseurs

L'an deux mille dix huit, le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Février 2018

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur FOUCHE Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une société de chasse de Roulet-Saint-Estèphe propose à la commune de faire don de son local en préfabriqué, d'une surface de 110 m². Ce local pourrait être utilisé par la société de chasse de Moutiers pour son activité. Le seul endroit de la commune en mesure d'accueillir ce local pourrait être le terrain des Rentes, qui est en cours d'acquisition par la commune et appartenant actuellement à GrandAngoulême.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET un avis défavorable à cette proposition** de don de ce préfabriqué au regard des frais à engager et des contraintes logistiques et administratives inhérentes.

Pour : 1 Contre : 14 Abstention : 4

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le - 3 MARS 2018

